



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : 10/07/2026

Stationnement: une nouvelle application de paiement évite des frais supplémentaires pour les automobilistes

À partir du 1er juillet, la Ville de Chambéry fait évoluer son offre de paiement du stationnement en voirie. L'application EasyPark n'est plus disponible, tandis que l'application Q-Park permet désormais de régler son stationnement sur voirie. Cette évolution garantit aux automobilistes un service simple, pratique et évite la facturation de nouveaux frais de service. Les automobilistes pourront désormais choisir entre les applications PayByPhone et Q-Park pour payer leur stationnement.

Des frais de service évités pour les automobilistes

Jusqu'à présent, la Ville prenait en charge les frais de transaction appliqués par EasyPark, permettant ainsi aux utilisateurs de ne payer que le montant de leur stationnement, sans coût supplémentaire. Or, EasyPark a récemment modifié ses conditions d'utilisation : à partir du 1^{er} juillet, ces frais ne pourront plus être pris en charge par la collectivité et seront directement facturés aux utilisateurs et utilisatrices. Ils pourront représenter jusqu'à 15 % du montant du stationnement et évoluer librement selon la politique tarifaire de l'opérateur.

Soucieuse de préserver le pouvoir d'achat des usagers et de garantir un service transparent, la Ville de Chambéry a donc fait le choix de mettre fin à son partenariat avec EasyPark. Depuis le 1er juillet, l'application EasyPark ne permet plus le paiement du stationnement sur voirie à Chambéry.

Une nouvelle fonctionnalité sur l'application Q-Park

Pour offrir une alternative simple et avantageuse, la Ville a travaillé avec son délégataire Q-Park afin de faire évoluer son application, jusqu'ici réservée au paiement des parkings en ouvrage délégués à l'entreprise.

Désormais, cette même application permet également de régler le stationnement sur voirie. Chambéry devient ainsi la première ville de France à proposer le paiement du stationnement en voirie via Q-Park.

L'application permet de :

- sélectionner facilement sa zone de stationnement ;
- choisir la durée souhaitée ;
- prolonger, réduire ou arrêter son stationnement à distance, directement depuis son smartphone ;
- recevoir gratuitement des notifications, notamment un rappel 15 minutes avant la fin du stationnement ;
- payer son stationnement sans aucun frais de service supplémentaire.

Comme avec le précédent dispositif, les usagers ne règlent que le montant de leur stationnement : la Ville prend en charge les frais liés au service afin qu'aucun coût additionnel ne soit facturé aux automobilistes.

L'application Q-Park est disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play.

VILLE DE CHAMBERY

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

04 79 60 23 05 - chambéry.fr -    @VilledChambery

Deux applications désormais disponibles pour payer son stationnement

À partir du 1er juillet, les automobilistes pourront régler leur stationnement sur voirie :

- avec PayByPhone, déjà disponible à Chambéry ;
- avec Q-Park, désormais compatible avec le stationnement sur voirie en plus des parkings Q-Park.

Chacun pourra ainsi choisir l'application qui lui convient, avec la garantie de ne payer que son stationnement, sans frais de service.

Les tickets et abonnements EasyPark déjà achetés restent valables

L'application EasyPark cesse d'être disponible pour le stationnement à Chambéry à compter du 30 juin. Il n'est plus possible d'acheter de nouveaux tickets ou abonnements via cette application à partir de cette date.

En revanche, les tickets et abonnements achetés avant le 30 juin resteront valables jusqu'à leur date d'expiration, y compris si celle-ci intervient après le 1er juillet.

Contact presse : service communication de la Ville de Chambéry
04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr